

Mention d'information RGPD

Evaluation des dispositifs d'accompagnement psychologique du mal-être agricole

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé « Evaluation des dispositifs d'accompagnement psychologique du mal-être agricole » dont la finalité est d'analyser les pratiques et les différents circuits de prise en charge existants (de la prescription à la facturation) dans les MSA, pour les prestations d'aide psychologique individuelle.

Ce traitement a pour objectif de :

- Profiler les assurés sociaux agricoles ayant recours aux dispositifs d'accompagnement psychologique (types d'assurés et situations ayant amené à proposer une prise en charge)
- Profiler les personnels « prescripteurs » d'accompagnement psychologique selon les types de dispositif mobilisés
- Identifier et décrire les dispositifs mobilisés selon les situations et les adhérents
- Décrire l'articulation des dispositifs d'accompagnement psychologique
- Profiler les psychologues intervenant dans le cadre des dispositifs mobilisés
- Identifier le suivi et les actions de suite mises en œuvre pour les adhérents bénéficiaires d'un ou plusieurs dispositifs d'accompagnement psychologique
- Identifier des stratégies de contournement opérées par le réseau pour répondre à des besoins de prise en charge de consultation psys ne rentrant pas dans le cadre des dispositifs existants (utilisation d'autres fonds, mobilisation de partenaires)

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Mutualité Sociale Agricole.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- Les données d'identification
- Les données relatives à la vie professionnelle
- Le rôle dans les dispositifs d'accompagnement psychologique

La Mutualité Sociale Agricole est amenée à collecter vos données personnelles directement (à partir de la réception du formulaire de participation à l'évaluation). Les informations relatives au programme de prévention du Mal-être agricole sont conservées par la caisse centrale de mutualité sociale agricole pendant 3 ans à compter de la date de leur collecte.

L'accès à l'ensemble des informations est réservé :

- Aux responsables du programme de prévention du mal-être agricole individuellement habilités par le Directeur de la caisse.

- Au personnel de la Direction Déléguée aux Politiques Sociales de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole
- À la société BVA (société d'études et de conseil)

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à leur limitation et d'opposition. Compte tenu du motif d'intérêt public que revêt ce traitement, le droit à la portabilité ne s'applique pas. Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la caisse centrale de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07](#)